



COP 21 locale
Accord de Rouen pour le climat

Engagements de la commune de
Saint-Martin-du-Vivier

délibération à venir





Dans le cadre de son implication dans la COP 21 locale et de sa contribution à l'atteinte des objectifs énergétiques et climatiques de la Métropole Rouen Normandie, la commune propose d'inscrire à l'*Accord de Rouen pour le Climat* les engagements suivants :

PATRIMOINE COMMUNAL

1. Dès 2018, réalisation d'une rénovation lourde de l'école maternelle, comprenant notamment :
 - Une isolation thermique par l'extérieur
 - Le remplacement des ouvertures par des fenêtres double-vitrage
 - L'introduction d'une VMC
2. Dès 2018, réalisation d'une rénovation lourde de la Salle des Fêtes, comprenant notamment :
 - L'isolation des plafonds
 - L'installation d'une chaudière gaz à condensation
 - La pose d'une VMC double flux et d'une centrale de rafraîchissement
3. Modernisation et régulation du système de chauffage alimentant actuellement la Salle des Fêtes et la cantine scolaire : compartimentation ; optimisation des heures de chauffe par rapport aux besoins réels.
4. D'ici fin 2020, réalisation d'une étude thermique sur la salle des sports afin d'identifier les solutions techniques permettant d'améliorer le confort d'été (rafraîchissement, ventilation...)
5. Renouvellement au fil de l'eau des éclairages intérieurs des bâtiments publics afin de remplacer les éclairages énergivores (néons, projecteurs, spots, ampoules classiques) par des éclairages LED :
 - Dès 2018 :
 - Ecole maternelle
 - Salle des fêtes
 - A partir de 2019:
 - Mairie
 - Cantine
 - Bibliothèque
 - Centre de loisirs

ECLAIRAGE PUBLIC

6. Lancement d'un débat au sein du Conseil municipal afin d'envisager, si techniquement faisable, l'extinction nocturne de l'éclairage public sur un premier quartier, d'ici fin 2020.
Remarque : Un échange préalable semble nécessaire entre la Mairie et le pôle de proximité pour identifier les aménagements techniques à appliquer sur le réseau d'éclairage pour assurer le maintien du système de surveillance de la commune.



QUALITE DE L'AIR

7. Réalisation de l'autoévaluation Qualité de l'Air Intérieur de l'école primaire et de l'école maternelle, en suivant le « Guide pratique pour une meilleure qualité de l'air dans les lieux accueillant des enfants » du Ministère de la Transition écologique et solidaire

ENERGIES RENOUVELABLES

8. Souscription d'un contrat d'approvisionnement en électricité d'origine 100% renouvelable auprès d'un fournisseur local, pour un bâtiment faiblement consommateur tel que la Bibliothèque ou l'Ecole de Musique.
9. Réalisation d'une étude de faisabilité pour la création d'une installation solaire photovoltaïque, en autoconsommation, sur la toiture terrasse de la salle des sports, pour assurer une partie de la production d'électricité.

BIODIVERSITE – MILIEUX NATURELS

10. Elaboration d'un plan de gestion différenciée des espaces verts et réalisation d'une communication spécifique en direction de la population, afin d'accompagner la mise en œuvre de cette mesure.
11. En partenariat avec la Métropole, élaboration d'un plan d'actions visant la restauration, la conservation et l'entretien des haies, qu'elles soient sur terrain communal ou privé.
12. Développement de l'écopâturage sur un premier terrain situé sur le site du « plateau »

EXEMPLARITE DE LA COMMUNE

13. Participation des agents municipaux en charge des achats et des marchés publics aux formations du réseau RANCOPER dès 2019.

Après avoir été débattue et validée par les élus, la liste définitive des engagements devra être :

- Transmise **avant le 15 décembre 2018** à marie.atinault@metropole-rouen-normandie.fr



Adoptée par délibération de votre Conseil Municipal **avant le 31 janvier 2019**

délibération à venir